



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/941
22 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Points 8 et 44 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Lettre datée du 19 avril 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Guinée
auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe des États islamiques, j'ai l'honneur de vous informer que les ambassadeurs des pays membres du Groupe des États islamiques, qui se sont réunis d'urgence aujourd'hui, ont décidé à l'unanimité d'appuyer la demande que vous a adressée le Représentant permanent du Liban, M. Samir Moubarak, concernant la reprise de toute urgence de la session de l'Assemblée générale afin d'examiner la question des attaques lancées par l'armée israélienne contre le Liban.

En conséquence, j'ai l'honneur, au nom des 52 États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres de la Conférence islamique, de demander la reprise de la session de l'Assemblée générale dans les meilleurs délais afin d'examiner la question des attaques lancées par l'armée israélienne contre le Liban et de leurs conséquences.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 8 et 44 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

Président du Groupe des États islamiques
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Mahawa Bangoura CAMARA

ANNEXE

Communiqué de presse publié le 19 avril 1996 par
le Groupe des États islamiques

Le vendredi 19 avril 1996, le Groupe des États islamiques s'est réuni, au niveau des ambassadeurs, au Siège des Nations Unies, à New York, pour examiner la grave situation résultant des violentes attaques israéliennes contre la population civile au Liban.

Dans une série d'interventions, les Ambassadeurs des 52 pays membres du Groupe des États islamiques se sont déclarés profondément émus et peïnés par les pertes en vies humaines et les graves blessures subies par la population civile, hommes, femmes et enfants lors des attaques aériennes israéliennes contre Beyrouth et d'autres localités du Liban. Ils ont condamné avec la plus grande fermeté les bombardements israéliens, qui ont même visé une base de la FINUL où s'étaient réfugié des civils, dont beaucoup ont été gravement blessés ou tués en même temps que deux officiers de Fidji membres de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Ces bombardements ont par ailleurs provoqué le déplacement de centaines de milliers de civils et occasionné des dégâts considérables à l'infrastructure du pays.

Le Groupe des États islamiques a également demandé en des termes sans équivoque que soient strictement respectées l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et qu'Israël applique toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment la résolution 425 (1978).

Le Groupe des États islamiques a décidé d'adresser une lettre au Secrétaire général des Nations Unies pour lui demander d'organiser d'urgence une reprise de la session de l'Assemblée générale afin d'examiner la situation et de faire pression sur Israël pour qu'il mette immédiatement fin à son opération militaire au Liban et à l'occupation illégale du sud de ce pays.
